



ÉLOGE

DE M. DE MONTIGNI.

ÉTIENNE MIGNOT DE MONTIGNI, Trésorier de France, Commissaire du Conseil aux départemens des Tailles, des Ponts & Chaussées, du Commerce & du Pavé de Paris; de l'Académie des Sciences, Associé-Étranger de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Prusse, naquit à Paris le 15 Décembre 1714, de Jean-François Mignot de Montigni, Trésorier de France; & de Louise Gaillard.

Il avoit annoncé dès l'enfance, un goût marqué pour la Géométrie & la Mécanique; souvent il employoit ses récréations à former des figures, il cherchoit à les tracer avec régularité & avec justesse, avant même d'en connoître le nom, & de savoir qu'il existât une Science dont elles fussent l'objet. S'étant cassé la jambe à l'âge de dix ans, on le trouva dans son lit, occupé à examiner les pièces de sa montre qu'il avoit démontée avec beaucoup d'adresse; on lui demanda ce qu'il avoit voulu faire, *j'ai voulu voir son ame*, répondit-il, il vouloit dire le principe de son mouvement, & c'étoit beaucoup pour un enfant, de s'être déjà formé de l'ame une idée si nette. Le succès des études qu'il fit au collège de Louis-le-Grand, fut assez brillant pour inspirer aux Jésuites le desir de l'attirer dans une Société où l'on estimoit les talens, du moins comme des instrumens utiles à la gloire de l'Ordre. Ils lui faisoient espérer dans cet Ordre une liberté entière de suivre ses goûts, liberté que sa famille, qui voudroit sans doute le condamner à prendre un état, ne lui laisseroit pas dans le monde: il devoit trouver dans une

Société religieuse ce repos, cette indépendance des évènements que l'homme le plus modéré dans ses desirs, le plus maître de ses passions, a bien de la peine à conserver; il mettoit son salut à l'abri de tous les dangers du siècle. Et quel emploi plus noble pouvoit-il faire de sa vie que de la consacrer au Dieu qui la lui avoit donnée, & de reconnoître tous ses bienfaits en se dévouant à le servir. Ces insinuations devoient facilement séduire un jeune homme qui, renonçant au monde pour le cloître, sans connoître le cloître ni le monde, ne pouvoit sentir encore toute l'étendue du sacrifice qu'il vouloit faire & tout le poids de la chaîne dont il alloit se charger.

Le père de M. de Montigni ne voyoit pas les Jésuites du même œil que son fils. A peine s'aperçut-il de ses dispositions, qu'il les combattit avec toute la force de l'autorité & de la tendresse paternelles, mais il trouva de la résistance. Une correspondance secrète que le jeune homme entretenoit avec le Père Tournemine, détruisoit le fruit de tout ce qu'un père tendre & raisonnable pouvoit essayer sur le cœur de son fils. Il fut obligé de l'emmener à la campagne pour le soustraire à ces insinuations dangereuses; alors les sentimens naturels que ses Maîtres avoient étouffés, rentrèrent facilement dans un cœur qui étoit fait pour en suivre, pour en chérir les douces impressions.

Il sentit combien il auroit affligé son père, en lui enlevant les consolations de sa vieillesse, & les dernières espérances de sa vie, combien il seroit doux pour tous deux de s'occuper chacun du bonheur de l'autre; il apprit qu'avec une fortune qui lui permettoit d'être indépendant, il suivroit son goût pour les Sciences avec plus de liberté dans le monde que chez les Jésuites. Il comprit que Dieu n'exigeoit pas d'un fils qu'il abandonnât son père; d'un Savant, qu'il soumît ses travaux & ses pensées aux opinions de son Supérieur; d'un Citoyen, qu'il se donnât un maître étranger; & qu'enfin on pouvoit cultiver les Sciences, servir l'humanité, vivre en honnête homme, & être chrétien sans se faire

Jésuite: Ainsi, pour conserver les expressions des Mémoires que nous avons reçus de la famille de M. de Montigni : *il revint à Paris, moins dévot, mais plus raisonnable & meilleur fils.*

Alors il ne songea plus qu'à cultiver ses dispositions pour les Sciences ; il se lia avec les Savans qui s'étoient illustrés par leurs travaux, & dont l'âge ne s'éloignoit pas trop du sien : tels que M. le Comte de Buffon, alors occupé des Mathématiques, qu'il abandonna bientôt après pour se livrer aux travaux d'un autre genre, par lesquels il a su se faire une si grande célébrité ; & M. Fontaine, que le caractère original de toutes ses productions avoit placé, malgré le petit nombre de ses Ouvrages, au rang des hommes de génie. Ces liaisons redoublèrent dans M. de Montigni, son goût pour l'étude, & en 1740 il fut élu par l'Académie, Adjoint dans la classe de Mécanique, mais il devoit être bientôt enlevé à l'Académie & à ses travaux. L'Abbé de Ventadour, avec lequel il avoit été lié au Collège, lui proposa de l'accompagner dans son voyage d'Italie, où il alloit assister à l'élection du Pape, en qualité de Conclaviste du Cardinal de Rohan son oncle. M. de Montigni accepta cette proposition, il crut que le spectacle d'un Conclave pouvoit intéresser un Philosophe, qu'il ne perdroit pas le temps qu'il emploïroit à étudier les mœurs des descendans dégénérés des Catons & des Antonins, & à observer les Chef-d'œuvres des Arts modernes, s'élevant sur les ruines des chef-d'œuvres de l'antiquité. Il vit l'installation de ce Pape Benoît XIV. ; que sa modération & sa sagesse ont rendu si respectable aux Nations même de l'Europe, auprès desquelles le titre de Souverain Pontife étoit un préjugé qu'il ne pouvoit vaincre que par ses vertus personnelles.

Il parcourut ensuite Naples, la Sicile, Venise, la Lombardie, observant les Gouvernemens & les mœurs, les productions des Arts & les Antiquités, les beautés de la Nature & les phénomènes qu'elle présente en foule dans ce

pays, théâtre imposant de tant de révolutions dans la Physique comme dans l'Histoire.

La connoissance de la Langue italienne, celle des principes des Arts dont le goût ne l'abandonna jamais depuis, des lumières sur l'Histoire Naturelle, acquises par ses propres observations; & ce qui vaut mieux, peut-être, le développement de toutes ses facultés, cette instruction de détail si utile, & qu'avec de l'activité & de l'esprit on ne manque jamais d'acquérir, en voyant même rapidement beaucoup d'objets: tel fut le fruit de ce voyage.

Ce fut à son retour, en 1741, que M. de Montigni donna le seul Mémoire de Mathématiques qu'il ait imprimé. Ce Mémoire a pour objet de déterminer le mouvement d'une verge inflexible, chargée d'un nombre quelconque de masses animées de vitesse aussi quelconques. La verge est supposée ne pouvoir que tourner autour d'un centre fixe, & glisser le long de ce même centre, ou ce qui revient au même, elle est assujettie à ce qu'un de ses points appartienne continuellement à un point fixe. Ce problème fut résolu par M. de Montigni, avec beaucoup d'élégance & de simplicité, par une méthode qui lui appartenoit. M. d'Alembert n'avoit point encore donné ce principe général de la Mécanique, à l'aide duquel on peut résoudre tous ces problèmes; celui de la conservation des forces vives qu'on employoit alors, ne suffit point seul, & il falloit en imaginer un second pour chaque question qu'on se proposoit.

M. de Montigni avoit succédé à son père dans sa charge de Trésorier de France, il s'étoit prêté sans répugnance à cet arrangement de famille, qui loin de contrarier son goût pour les Sciences, lui offroit dans plusieurs des fonctions de cette place, un moyen de consacrer ses lumières à l'utilité publique. M. Trudaine le père étoit lié avec lui depuis sa jeunesse, ce Magistrat éclairé sentit bientôt combien, pour le succès de ses vues patriotiques, il pouvoit trouver de ressources dans un Savant, qui, Membre d'une Cour souveraine, joignoit, à des connoissances très-étendues dans toutes

les branches de la Physique, l'étude des loix & celle des principes de l'administration.

Toutes les fois que le Gouvernement s'occupe de la culture, de l'industrie, des manufactures, du commerce, des travaux publics, des moyens d'établir des communications, des effets que la forme ou la répartition des impôts peut produire, des loix qui règlent ces limites au-delà desquelles l'exercice de la propriété peut devenir contraire à la conservation ou aux droits des autres hommes, ce n'est que dans les Sciences physiques qu'il peut trouver la base de ses opérations. Mais un Savant qui ne connoîtroit que les principes de ces Sciences, & même leur application aux Arts, ne donneroit à l'Administration que des lumières incomplètes, il pourroit montrer où est le mal, mais non indiquer les moyens de le réparer; il sauroit à quel but on doit tendre, mais il ignorerait par quelle route on peut espérer de l'atteindre, & deux hommes qui ne voient que la moitié d'un objet, ne peuvent, quelques lumières, quelques talens qu'ils aient, équivaloir à un seul homme capable de l'embrasser tout entier.

Le caractère de M. de Montigni, le rendoit propre aux travaux dont M. Trudaine vouloit le charger; il avoit à la fois de la modération & de la fermeté; ses opinions n'étoient point exagérées, il aimoit naturellement à agir avec sagesse & avec mesure, mais il savoit vouloir le bien avec confiance, & résister au mal avec courage; doux, calme, indulgent même, il ne sembloit sortir de son caractère que lorsque l'utilité publique l'exigeoit, & que le spectacle de l'injustice ou de l'oppression excitoit son zèle.

Une circonstance singulière le mit à portée de rendre aux Manufactures de grands services.

Un jeune Anglois (M. Holker) qui avoit des connoissances très-étendues sur la fabrique des étoffes de toute espèce, ayant embrassé le parti du Prétendant, avoit été pris à la bataille de Culloden, avec un de ses amis. Il s'attendoit à périr du dernier supplice, traitement qu'une politique mal-

mal-adroite & cruelle pouvoit conseiller, mais qui devoit paroître barbare aux yeux de la justice. En effet, la loi qui excluoit les Stuarts du Trône, n'étoit (par la forme que l'esprit de parti lui avoit fait donner) qu'une loi d'intolérance, & par conséquent une loi injuste, pour quiconque ne partageoit pas les préjugés persécuteurs des Églises réformées. Cependant M. Holker, enfermé avec M. March son ami, trouva le moyen de percer le mur de leur prison. M. March descendit le premier, mais le passage étoit trop étroit pour son ami, & il rentra dans la prison pour préparer de nouveau leur évasion commune, aimant mieux s'exposer à la mort & à une mort ignominieuse, du moins par son appareil, que de se sauver seul. Arrivés en France, tous deux entrèrent au service, mais M. Holker vit bientôt que si le zèle pour son Prince, avoit fait de lui un soldat, la Nature l'avoit formé pour d'autres occupations; il fit proposer à M. Trudaine de l'employer à établir en France quelques branches d'industrie que l'Angleterre possédoit seule; à en perfectionner d'autres où la France avoit une infériorité qui l'excluoit de la concurrence. C'étoit se venger de la Patrie qui l'avoit proscrit, en servant celle qui l'avoit adopté, ou plutôt en servant l'humanité entière, car tout secret dans les arts, arraché à la politique fausse & mercantile d'un pays, est dans la réalité un service rendu à toute l'espèce humaine.

M. Holker ne savoit pas le françois, & M. Trudaine ignoroit la Langue angloise, il chargea M. de Montigni d'examiner des projets dont il pressentoit toute l'utilité & toute l'importance. Nous n'entrerons point ici dans le détail de tous les travaux que M. de Montigni fut obligé de faire & pour s'instruire des vues de M. Holker & pour en suivre l'exécution lorsqu'elles furent adoptées. Nous nous bornerons à dire qu'on doit à leurs travaux réunis, nos manufactures de drap & de velours de coton, l'usage des cylindres pour calendrer les étoffes, une meilleure méthode de leur donner l'apprêt auquel elles doivent leur lustre, la perfection actuelle de nos quincailleries & de nos fabriques

de gaze, enfin l'établissement des machines à carder & à filer les cotons & les laines, machines utiles pour l'économie du travail & de la dépense, comme pour les progrès des manufactures qui approchent d'autant plus de la perfection, qu'elles laissent moins à faire à la main des hommes. Cependant ce dernier établissement avoit des préjugés à vaincre, on croyoit ces machines nuisibles, précisément par le même principe qui les rend si utiles, parce qu'elles font plus de travail avec moins de bras. Il est vrai que ce principe, qu'une fausse humanité oppoisoit à l'introduction de ces machines, auroit dû aussi faire rejeter la charrue, les voitures de transport, les canaux, les moulins, l'imprimerie, presque tous les Arts; d'ailleurs il n'est point difficile de sentir que toute épargne dans la main-d'œuvre, loin de diminuer les moyens de travail pour le peuple, tend au contraire à multiplier ces moyens même, en augmentant pour tous les hommes, la masse des objets de consommation, & par conséquent celle de leurs jouissances & de leurs richesses. Enfin, dès qu'une Nation a une fois adopté des machines de ce genre, les autres n'ont plus la liberté du choix, il faut qu'elles l'imitent, sous peine d'être condamnées dans tous les marchés de l'Europe, à une infériorité ruineuse & humiliante.

Peu après, M. de Montigni s'occupa de perfectionner les teintures en fil & en coton, de rétablir les manufactures de Beauvais & d'Aubusson, qui étoient tombées dans la langueur; & d'établir dans cette dernière ville, une fabrique de tapis-de-pied, supérieurs, non pour la durée ou la solidité des couleurs, mais pour l'agrément & le bon goût du dessin, aux tapis de Perse & de Turquie.

En 1760, il fut chargé d'un travail d'un autre genre: on avoit répandu en Franche-comté, que le sel de Montmorot gâtoit les fromages, objet d'une grande importance pour cette province, & qu'il empoisonnoit les bestiaux; les sources de Montmorot, charioient, disoit-on, de l'arsenic & de l'orpiment; ces bruits s'étoient accrédités parmi le peuple, & il ne

faut pas s'en étonner; il s'agissoit d'une denrée nécessaire, que la loi force d'acheter d'une seule Compagnie. Tout bruit populaire qui suppose dans une denrée de cette espèce, des qualités dangereuses, favorise la haine du peuple, & l'impossibilité d'en acheter d'une autre main, rend cette rumeur effrayante, double raison pour qu'elle soit avidement adoptée. Les propriétaires de Franche-comté, forcés de vendre leurs bois à bas prix, pour l'exploitation des salines, ou partageoient la crédulité populaire, ou du moins se gardoient bien de la détruire: M. de Montigni fut envoyé pour examiner jusqu'à quel point ces plaintes pouvoient être fondées. Il ne suffisoit pas, pour bien remplir cette commission, d'avoir des connoissances chimiques, il falloit, dans ces conjonctures délicates, où la défiance du peuple se porte sur celui même qu'on envoie pour le rassurer, dissiper cette défiance par une conduite simple & réservée, proportionner ses épreuves & les expériences aux lumières de ceux qu'on avoit à convaincre, ne point traiter avec mépris ou avec légèreté des opinions devenues générales, n'y point attacher une importance qui auroit pu les accréditer, examiner si ces sels, même sans avoir des qualités nuisibles, étoient d'un usage moins avantageux que les autres; & remédier enfin aux défauts qui pourroient exister dans leur fabrique, car il étoit assez vraisemblable qu'il y avoit une cause réelle à ces plaintes exagérées.

M. de Montigni a rendu compte de son travail dans les Mémoires de l'Académie de 1768, il y montre que les sources de Montmort ne contiennent aucune autre substance que celles qui se trouvent dans toutes les sources voisines, qu'aucune n'en renferme de malfaisantes, que l'amertume & la causticité dont on se plaignoit, venoient des vices de la préparation; que des pains de sel marin mêlé de sel d'epsom, pétris avec des eaux grasses qui renfermoient & des sels marins à base terreuse, & des matières susceptibles de putréfaction, desséchés enfin sans précaution, de manière à permettre la formation de quelques parties de soie de soufre, justifioient le dégoût du peuple, s'ils ne justifioient pas les

alarmes. M. de Montigni proposa des moyens simples & peu dispendieux, de corriger ces défauts, & ces moyens ont été adoptés; on devoit s'attendre à ce résultat: dans les manufactures libres, l'intérêt du Commerçant suffit pour qu'il veille à la perfection de ses denrées, & cet intérêt est le meilleur & le plus sûr de tous les inspecteurs; mais lorsqu'une denrée nécessaire est soumise à un privilège exclusif, ceux qui exercent ce privilège, ne peuvent avoir d'autre barrière que ce sentiment naturel qui triomphe de l'intérêt même, & qui nous empêche de faire tout le mal qui est en notre pouvoir. Heureux le peuple lorsqu'il trouve, dans ces tristes circonstances, parmi les hommes éclairés, un défenseur intègre & courageux, qui sache à la fois & faire entendre la voix de la justice, & ménager des intérêts qu'on croit liés à ceux du Gouvernement!

Après avoir défabusé les Habitans de la Franche-comté, il falloit encore détromper les Suisses que les mêmes bruits dégoûtoient de nos sels, M. de Montigni s'en chargea: en exposant le vrai avec simplicité, en inspirant la confiance par sa franchise comme par ses lumières, il réussit sans peine auprès d'un Peuple, qui, respecté depuis long-temps en Europe, par sa candeur, a mérité de l'être dans ce siècle, par les hommes de génie qu'il a produits, & par le prix qu'il attache aux connoissances.

Pendant ce voyage M. de Montigni vit à Ferney M. de Voltaire, dont la sœur avoit épousé son oncle paternel. On fait que pendant sa longue carrière il n'avoit point existé en Europe un malheur public sur lequel M. de Voltaire n'eût répandu des larmes, qu'il n'eût essayé de réparer, que du moins il n'eût dénoncé à cette petite portion de l'humanité qui fait sa principale occupation du bien général de ses semblables, & dont il avoit mérité d'être en quelque sorte l'Orateur & le Chef; mais les malheurs des Peuples voisins de ses terres, étoient un tourment pour son cœur, en qui cet amour de l'humanité étoit devenu, par une longue habitude, une véritable passion.

Il proposa donc à M. de Montigni de se joindre à lui pour procurer au petit pays de Gex, séparé de la France par des montagnes, la liberté de racheter, avec un impôt facile à lever, des droits que sa position & sa pauvreté, lui rendoient insupportables par les frais qu'exigeoit en pure perte l'exercice de ces droits. M. de Montigni étoit digne de seconder de telles vues; pendant treize ans entiers, ni lui, ni M. de Voltaire, ne cessèrent de s'en occuper, & le pays de Gex obtint enfin sous le ministère de M. Turgot; cette grâce qui répandit la sérénité & le bonheur sur les dernières années d'un Grand-homme.

En 1763, M. de Montigni s'occupa d'un travail encore relatif aux contestations & aux plaintes, suites trop nécessaires de tout impôt sur les consommations. Il s'agissoit des droits sur l'esprit-de-vin, & de la manière d'avoir égard dans les droits d'entrées aux différens degrés de force de cette liqueur. Les Commerçans & les Fermiers généraux s'en étoient rapportés à sa décision, & si cette confiance des Négocians faisoit honneur à M. de Montigni, celle des Fermiers généraux ne leur en faisoit pas moins à eux-mêmes. Il proposa de se servir d'un aréomètre fort simple, d'une exactitude suffisante, & gradué d'après des mélanges artificiels d'eau & d'esprit-de-vin faits dans différentes proportions. Il est de l'intérêt public de mettre dans la perception des droits de ce genre, une précision physique, même minutieuse, & d'employer une méthode assez simple pour être saisie par ceux qui doivent les payer; c'est la seule digne que l'on puisse opposer à l'arbitraire qui fait briser ou éluder toutes les autres.

Tels ont été les principaux objets qui ont rempli la vie de M. de Montigni; il avoit été nommé Commissaire du Conseil pour le département du Commerce: cette place créée en 1735, pour M. Dufay, de cette Académie, a pour objet d'attacher à l'Administration un Savant qui, instruit de la partie scientifique des Arts, & de la partie des Sciences qui s'applique immédiatement à l'utilité publique, puisse éclairer les Administrateurs auxquels les fonctions importantes

dont ils ont été chargés dès leur jeunesse , ne permettent pas toujours d'acquérir ces connoissances qu'autrefois même ils ont trop paru regarder comme inutiles. Souvent les questions qu'il faut résoudre, sont trop peu importantes, ne sont pas susceptibles d'une décision assez précise, n'appartiennent pas assez directement aux Sciences, & sont mêlées à trop de considérations étrangères, pour que l'avis d'un corps de Savans puisse les décider; quelquefois même, dans les affaires plus importantes, il faut avoir des connoissances étendues pour déterminer quelle est précisément la question sur laquelle on doit consulter une Compagnie savante, pour juger si cette question mérite son examen, si elle n'est pas déjà décidée, ou par cette Compagnie même, ou par l'accord de tous les hommes éclairés. Celui qui exerce cette place de Commissaire du Conseil, est en quelque sorte un intermédiaire entre les Savans & les Administrateurs; il doit parler également le langage des Loix & celui des Sciences. La conduite de M. de Montigni a prouvé qu'il avoit su remplir cette fonction importante & souvent délicate, avec autant d'intégrité que de lumières, avec autant de prudence que de courage.

S'il a donné peu de Mémoires à l'Académie, les occupations dont il a été chargé doivent être son excuse. Ceux qui contribuent par leurs découvertes aux progrès des Sciences & ceux qui les font respecter en les rendant utiles, ont également droit à l'estime des hommes, & doivent nous être également chers.

En rendant compte au public des travaux des Confrères que nous regrettons, il doit nous être permis de lui exposer les motifs plus particuliers de nos regrets. M. de Montigni étoit cher à la Compagnie par le zèle avec lequel il s'acquittoit de toutes les commissions dont elle le chargeoit, par l'exactitude & la précision avec lesquelles il lui rendoit compte de ces commissions. Dans toutes les affaires, dans toutes les discussions intérieures qui pouvoient la partager, les avis de M. de Montigni étoient toujours inspirés par la modération & la sagesse, soutenus avec tranquillité, mais avec force,

& dictés par une raison lumineuse appuyée de l'expérience que l'habitude des affaires lui avoit donnée : comme il étoit utile au Gouvernement par ses lumières dans les Sciences, il l'étoit à l'Académie par celles qu'il avoit acquises dans la Magistrature & dans l'Administration.

M. de Montigni avoit toujours eu pour amis ceux de ses Confrères qui, par leurs travaux & leurs découvertes, avoient obtenu une plus grande célébrité, il jouissoit de leurs succès & prenoit part à leur gloire. Lorsque l'Académie, voulant honorer le génie d'un de ses Membres moins ancien que lui, donna le titre de Pensionnaire surnuméraire à M. d'Alembert, M. de Montigni s'empressa d'applaudir au vœu de la Compagnie, & d'appuyer de son consentement cette préférence accordée à son ami sur lui-même. Il admettoit à partager cette amitié si précieuse, ceux même qui ne pouvoient la mériter que par leur zèle & leurs efforts, & c'est à ce titre qu'il m'a été permis d'être placé dans une liste si honorable.

M. de Montigni pensoit, & sa conduite fut toujours conforme à ce principe, que des hommes qui n'ont qu'un même objet, la connoissance de la vérité; qu'un même but, l'utilité de leurs semblables, doivent pour leur intérêt, comme pour le bien de leur cause, être unis entr'eux, & se contenter chacun de la portion de talent que la Nature lui a donnée, & du bien qu'elle l'a rendu capable de faire; ainsi l'on voit ces astres différens en éclat & en grandeur, mais également nécessaires à l'ordre du monde, unis entr'eux par une force commune, suivre en paix leur marche éternelle, tandis que ces météores passagers, fruits impurs des exhalaisons de la Terre, se poursuivent, se combattent & disparaissent ensemble.

M. de Montigni vivoit beaucoup dans le monde, il y favoit tempérer la gravité naturelle par de la douceur & de la gaieté, poli sans affectation, conservant toujours une sorte de dignité qui repoussoit la familiarité, mais inspiroit les égards, & ne nuisoit point à l'amitié, il rendoit les Sciences

respectables par le ton qu'il avoit dans la société, comme par sa conduite, dans les fonctions de ses places.

Il ne s'étoit point marié, & ce lien n'avoit pas été nécessaire à son bonheur; assez heureux pour conserver sa mère très-long-temps, & pour lui rendre des soins dans une longue vieillesse; il aimoit, avec l'affection d'un père, ses deux nièces, M.^{me} la comtesse de Mellet & M.^{me} la comtesse de Sabran; il avoit trouvé en elles, une tendresse égale à la sienne, & tout ce qui pouvoit répandre des charmes sur sa vie, l'union des grâces & de la sensibilité de leur sexe, avec un caractère solide & une raison éclairée.

Sa santé qu'il avoit toujours ménagée, s'altéra l'hiver dernier: il sentit, par cet instinct que la Nature nous a donné, que sa fin étoit prochaine; mais ne voulant pas affliger les personnes qui lui étoient chères, il cachoit avec soin ce sentiment, les entretenoit d'espérances qu'il n'avoit plus, & parloit tranquillement de sa convalescence au moment même où il sentoit que la mort alloit terminer une existence devenue pénible; il jouissoit au milieu de ses maux, des soins de ses amis & des agrémens de leur société. *Voilà encore une bonne journée de passée, grâce à vous & à mes amis,* dit-il un jour à M.^{me} la comtesse de Mellet lorsqu'elle le quittoit: *je me sens bien mal,* lui dit-il encore le jour de sa mort, & se reprenant bientôt; *c'est la faute du temps,* ajouta-t-il, *ne vous fait-il pas bien mal aussi?* quelques heures après, il dit adieu à ses nièces, & les pria de le quitter. Elles insistèrent pour rester auprès de lui; *non,* leur dit-il, *il est temps pour tout le monde de se retirer,* & il expira quelques instans après, le 6 Mai 1782.

Telle est la fin d'un homme de bien & d'un Sage qui, ne laissant après lui, ni des malheureux qu'il ait faits, ni des infortunés auxquels son existence soit nécessaire, termine sa vie sans inquiétudes comme sans remords.

Son testament porte le caractère de ses autres actions, il laissoit sa fortune telle qu'il l'avoit reçue; ses affaires étoient
dans

dans cet ordre, si précieux aux hommes d'une probité scrupuleuse, ils savent que c'est le seul moyen sûr de ne pas s'exposer au malheur & au crime de manquer à leurs engagements, crime d'autant plus honteux qu'il reste presque toujours impuni, & qu'il est souvent trop facile à ceux qui le commettent, de se soustraire aux loix ou même de les surprendre en leur faveur. Un partage égal de ses biens entre ses nièces, en laissant à chacune ce qui lui a paru le plus utile à sa situation, le plus conforme à ses goûts, des legs à ses domestiques, quelques présens à ses Confrères & à ses amis, la fondation d'un Prix sur une question de Chimie, immédiatement applicable à la pratique des Arts; (car il vouloit être encore utile aux Sciences & au Public après sa mort, comme il l'avoit été pendant sa vie, & l'être de la même manière, en répandant sur les Arts les lumières nouvelles dont les Sciences s'enrichissent) telles sont ses dispositions; il a cru devoir parler dans ce Testament de ses occupations, & il en parle avec simplicité, s'excusant d'avoir peu fait pour les Sciences, par l'utilité des travaux dont il avoit été chargé par le Gouvernement, s'applaudissant de n'avoir pas entraîné l'Administration dans des dépenses inutiles, & n'ambitionnant d'autre gloire que celle d'avoir rempli ses devoirs d'homme & d'Académicien, & d'avoir été cause d'un peu de bien, sans avoir fait jamais de mal à personne.

